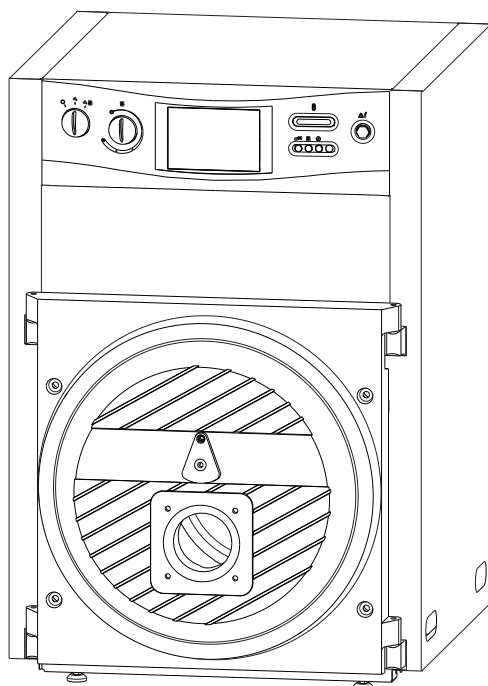


Ambiance BTX 4100

Ambiance BTX 4145 - code 026 596
Ambiance BTX 4160 - code 026 597



atlantic

Document n° 1236-15 ~ 06/10/2021

FR



Notice de référence

**destinée au professionnel
et à l'utilisateur**

à conserver par l'utilisateur
pour consultation ultérieure

Société Industrielle de Chauffage
BP 64 - 59660 MERVILLE - FRANCE

www.atlantic.fr

RC Dunkerque
Siren 440 555 886

Matériel sujet à modifications sans préavis
Document non contractuel.

Avertissement pour l'utilisateur

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil.

Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

SOMMAIRE

Présentation du matériel	3
Colisage	3
Matériel en option	3
Caractéristiques générales	3
Instructions pour l'installateur	6
Conditions réglementaires d'installation et d'entretien pour la France	6
Conditions réglementaires d'installations pour la Belgique	6
Local d'implantation	6
Conduit d'évacuation	7
Conduit de raccordement	7
Porte de foyer réversible	7
Raccordements hydrauliques	7
Montage du brûleur	8
Raccordement de l'alimentation en combustible	8
Usage des nouveaux combustibles	8
Raccordements électriques	8
Vérifications et mise en service	10
Mise au point du brûleur	10
Entretien de l'installation	10
Entretien de l'échangeur thermique	11
Entretien du brûleur	11
Entretien de la cheminée	11
Entretien des appareils de sécurité	11
Instructions pour l'utilisateur	12
Première mise en service	12
Mise en route de la chaudière	12
Conduite de l'installation	12
Sécurité chaudière	13
Sécurité brûleur	13
Arrêt de la chaudière et du brûleur	13
Vidange de la chaudière	13
Règles d'utilisation et de stockage du fioul domestique contenant de l'EMAG (Ester Méthylique d'Acide Gras) ou du Gazole Non Routier (GONR)	13
Contrôles réguliers	13
Entretien	13
Certificat de conformité	13
Pièces détachées	14

1 Présentation du matériel

1.1 Colisage

1 colis : Chaudière habillée, avec appareillage électrique.

1.2 Matériel en option

- Thermostat d'ambiance TEX 33 (073 000)
- Thermostat d'ambiance électronique programmable filaire (073 270) ou radio (073 271).
- Régulation RS 3100 (072 198) avec ballon
- Régulation RA 541 (072 181)
- Régulation RAX 531 (072 118)
- Régulation (500 323) avec kit E45
- Kit de raccordement hydraulique E45/3 (074 724 ou 074 708) pour Ambiance BTX 4145 et 4160

1.3 Caractéristiques générales

Modèle(s)	Ambiance BTX	4145	4160
Code		026 596	026 597
Classe de rendement	Basse température	oui	oui
Performances			
Plage de puissance	kW	41-45	55-60
Débit calorifique nominal	kW	50	66,6
Corps de chauffe			
Contenance en eau du corps de chauffe	litre	51	75
Pression maximum d'utilisation	bar	3	3
Température d'eau max. départ chauffage	°C	90	90
Température d'eau mini départ chauffage	°C	35	35
Chambre de combustion			
Diamètre minimal	mm	289	289
Longueur	mm	480	525
Volume	dm ³	31,5	34,4
Température des fumées	°C	175	175
Débit massique des fumées	kg/h	82,6	110,2
Volume côté fumées	dm ³	60	65
Pression foyer	Pa	0	0
Nombre de turbulateurs dans l'échangeur		14	14
Divers			
Dépression optimum de la cheminée	Pa	15	15
Tension d'alimentation	V - (Hz)	230 - (50)	230 - (50)
Poids	kg	144	164
Puissance absorbée	W	<25	<25

* Pour rappel, les brûleurs compatibles avec ce corps de chauffe sont : Stella 4145 - Stella 4150 - Stella 4180

Certificat de conformité

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité visé par Qualigaz ou tout autre organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 2 août 1977 modifié)

- Modèle 2 pour une installation neuve complétée ou modifiée
- Modèle 4 pour le remplacement d'une chaudière.

Ce corps de chauffe est destiné à remplacer un corps de chauffe identique installé avant le 1er Janvier 2018.



Cet appareil est conforme :
 - au règlement (UE) 2016/426 et à la directive rendement 92/42/CEE selon les normes EN 303-1 et EN 303-2,
 - à la directive basse tension 2014/35/UE selon les normes NF EN 60335-1 et NF EN 60335-2-102,
 - à la directive compatibilité électromagnétique 2014/30/UE.

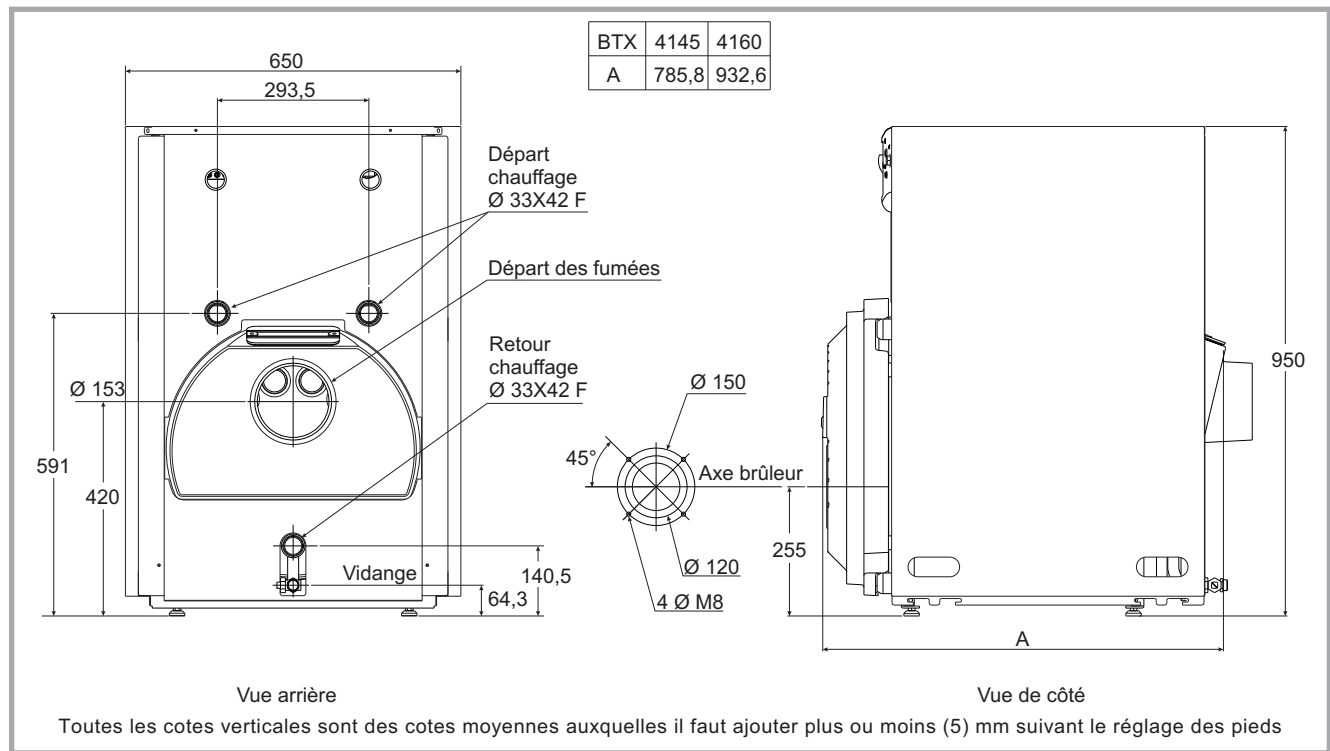


Figure 1 - Dimensions en mm

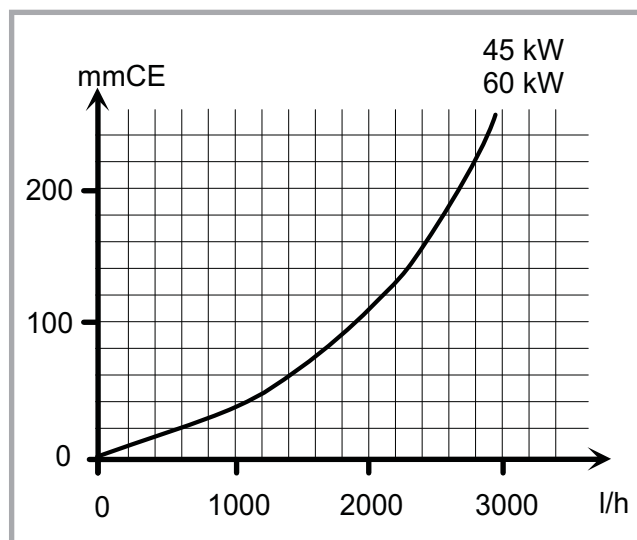


Figure 2 - Pertes de charge du circuit hydraulique

1.4 Principe de fonctionnement

En position "radiateur et robinet" (en hiver)

Le brûleur fonctionne en tout ou rien sur demande du thermostat de chaudière (plage 35-90 °C) ou du thermostat d'ambiance éventuel.

Suivant son raccordement, le thermostat d'ambiance éventuel agit, soit sur le circulateur chauffage et le brûleur, soit sur le brûleur seul.

Lorsqu'il y a une demande de chauffage, le thermostat "mini" met le circulateur hors service jusqu'à ce que la température du corps de chauffe atteigne la consigne du thermostat (40 °C).

En position "robinet" (en été)

Le brûleur ne fonctionne que sur demande de la régulation sanitaire du ballon (type RS 3100).

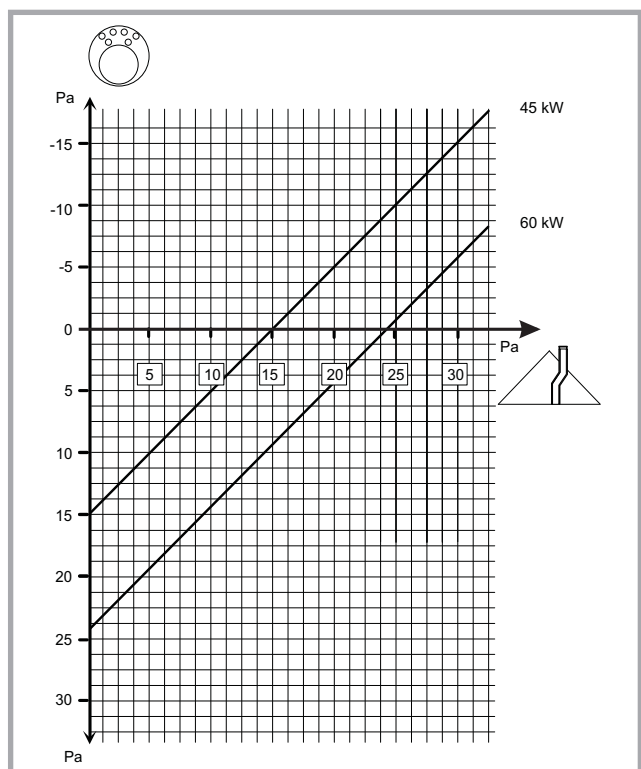


Figure 3 - Pertes de charge du circuit de combustion

Sécurité chaudière

Le thermostat de sécurité calibré à 110 °C limite la température du circuit primaire.

Appareil de type cheminée

L'air neuf nécessaire à la combustion est prélevé dans la pièce où est installé l'appareil.

1.5 Descriptif de l'appareil

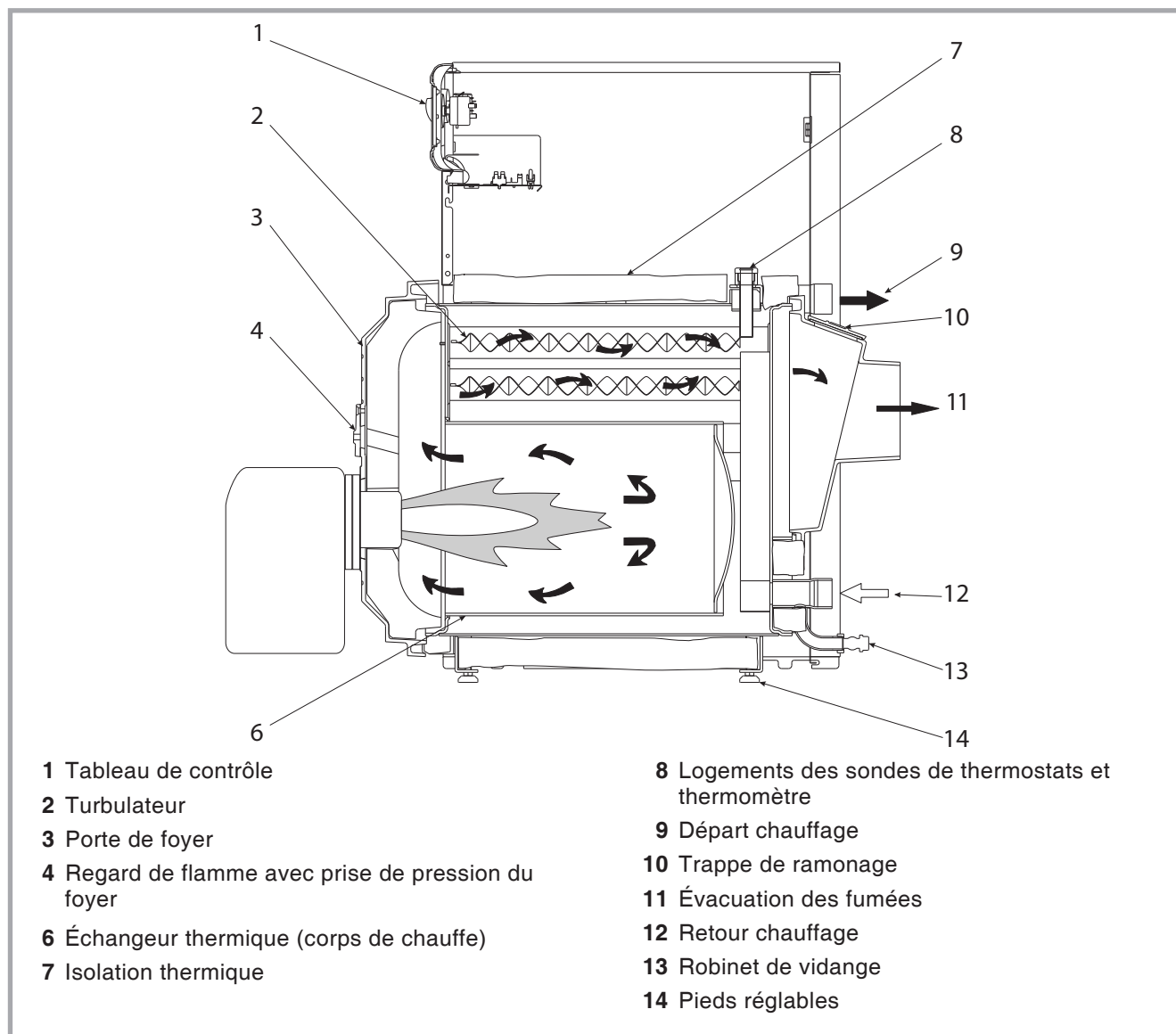


Figure 4 - Coupe schématique de l'appareil

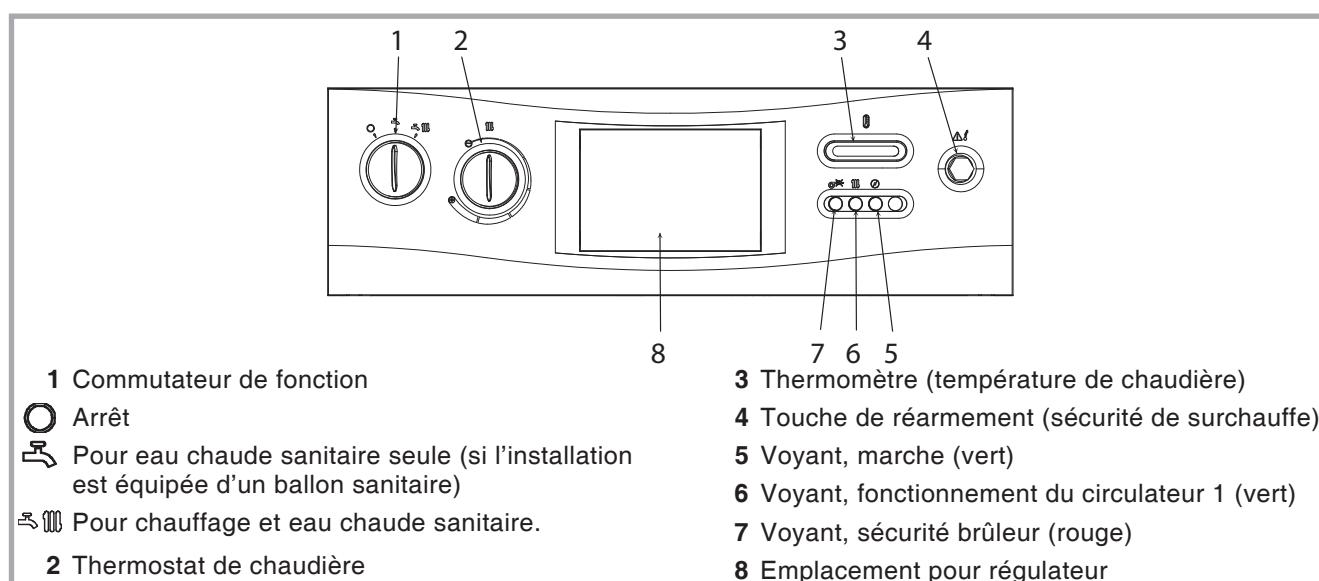


Figure 5 - Tableau de contrôle

2 Instructions pour l'installateur

2.1 Conditions réglementaires d'installation et d'entretien pour la France

GAZ

• BÂTIMENTS D'HABITATION

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur notamment :

Arrêté du 2 août 1977 et ses modificatifs : Règles Techniques et de Sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances

Norme NF P 45-204 : Installations de gaz (DTU 61-1).

Règlement Sanitaire Départemental Type

Norme NF C 15-100 : Installations électriques à basse tension - Règles.

• ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

L'installation et l'entretien doivent être effectués conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

Règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public :

a) Prescriptions générales

Pour tous les appareils

- Articles GZ : Installations aux gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés

- Articles CH : Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air et de production de vapeur et d'eau chaude sanitaire

b) Prescriptions particulières à chaque type d'établissements recevant du public (hôpitaux, magasins, etc.)

• AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Norme NF P 51-201 : Travaux de fumisterie.

Norme NF P 52-221 : Chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés (DTU 65.4).

Norme NF P 51-701 : Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel.

Arrêté du 22 octobre 1969 : Conduit de fumée desservant les logements.

Arrêté du 22 octobre 1969 et Arrêté du 24 mars 1982 : Aération des logements.

FIOUL

L'installation et l'entretien doivent être effectués conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

Règlement Sanitaire Départemental Type

La présence sur l'installation, d'une fonction de disconnexion de type CB, destinée à éviter les retours d'eau de chauffage vers le réseau d'eau potable, est requise par les articles 16.7 et 16.8 du Règlement Sanitaire Départemental Type.

Norme NF C 15-100 : Installations électriques à basse tension - Règles.

Norme NF P 52-201 : Installations de chauffage central concernant le bâtiment.

Norme NF P 40-201 : Plomberie sanitaire pour bâtiment à usage d'habitation.

Norme NF P 40-202 : Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'évacuation des eaux pluviales.

Norme NF P 41-221 : Canalisations en cuivre. Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation des eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique.

• AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Norme NF P 51-201 : Travaux de fumisterie.

Norme NF P 51-701 : Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel.

Arrêté du 22 octobre 1969 : Conduit de fumée desservant les logements.

Arrêté du 22 octobre 1969 et Arrêté du 24 mars 1982 : Aération des logements.

2.2 Conditions réglementaires d'installations pour la Belgique

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur notamment : les normes NBN D 51.003, NBN B 61.001, NBN D 30.003 et le Règlement Général pour les installations Électriques (R.G.I.E).

2.3 Local d'implantation

Le local d'implantation doit être conforme à la réglementation en vigueur.

La chaudière doit être installée dans un local approprié et bien ventilé.

Gaz : Le volume de renouvellement d'air doit être d'au moins $(P(\text{kW}) \times 2) \text{ m}^3/\text{h}$.

L'installation de ce matériel est interdite dans une salle de bain ou salle d'eau.

 **La garantie du corps de chauffe serait exclue en cas d'implantation de l'appareil en ambiance chlorée (salon de coiffure, laverie, etc.) ou tout autre vapeur corrosive.**

Pour faciliter les opérations d'entretien et permettre un accès facile aux différents organes, il est conseillé de prévoir un espace suffisant tout autour de la chaudière.

La chaudière doit être installée de manière à éviter l'échauffement anormal du sol et des parois du local (20 cm mini de l'arrière de l'appareil au mur).

S'assurer qu'ils ne sont pas constitués ni revêtus de matériaux inflammables ou se dégradant sous l'effet de la chaleur (papiers peints, moquettes, lambris, cloisons légères avec isolation à base de plastique).

Dans le cas contraire prévoir une protection appropriée, par exemple une plaque de tôle.

Éventuellement, installer la chaudière sur des plots antivibratiles ou tout autre matériau résilient afin de limiter le niveau sonore dû aux propagations vibratoires.

2.4 Conduit d'évacuation

Le conduit d'évacuation doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Le conduit d'évacuation doit être bien dimensionné.

Section minimum obligatoire = 2,5 dm² pour une hauteur de cheminée de 5 à 20 m, soit en boisseau de 16 cm ou en Ø 18 cm.

Le conduit ne doit être raccordé qu'à un seul appareil.

Le conduit doit être étanche à l'eau.

Le conduit doit avoir une bonne isolation thermique afin d'éviter tout problème de condensation ; dans le cas contraire, le tubage du conduit avec système de récupération des condensations doit être réalisé.

Les températures de fumées pouvant être relativement basses, il est conseillé de prévoir un tubage de la cheminée, afin d'éviter les inconvénients résultant de la condensation dans la cheminée.

Prévoir un tubage étanche de qualité compatible avec le combustible utilisé, complété éventuellement d'un système de récupération des condensations.

2.5 Conduit de raccordement

Le conduit de raccordement doit être réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

La section du conduit de raccordement ne doit pas être inférieure à celle de la buse de sortie de l'appareil.

Le conduit de raccordement doit être démontable.

La mise en place d'un régulateur de tirage sur le conduit est recommandé lorsque la dépression de la cheminée est supérieure à 30 Pa.

La buse d'évacuation sera raccordée au conduit de manière étanche.

2.6 Porte de foyer réversible

La porte de foyer est montée d'origine avec la charnière à gauche et les fermetures à droite. Pour inverser le sens d'ouverture, il suffit d'intervertir les charnières et les systèmes de fermeture.

- Entrouvrir la porte, la soulever pour la déposer et en extraire les axes des gonds.

☞ **Ne pas maintenir la porte par sa protection thermique.**

Lors du remontage,

- contrôler le bon alignement et la fermeture de la porte.
Si nécessaire, ajuster la position des gonds, en desserrant les 3 vis (fig. 6).

- Positionner la porte avant le montage du brûleur.

☞ **Serrer modérément les vis de fermeture de la porte.**

2.7 Raccordements hydrauliques

Le raccordement doit être conforme aux règles de l'art et de l'accord intersyndical.

L'appareil devra être relié à l'installation à l'aide de raccords union et de vannes d'isolement pour faciliter son démontage.

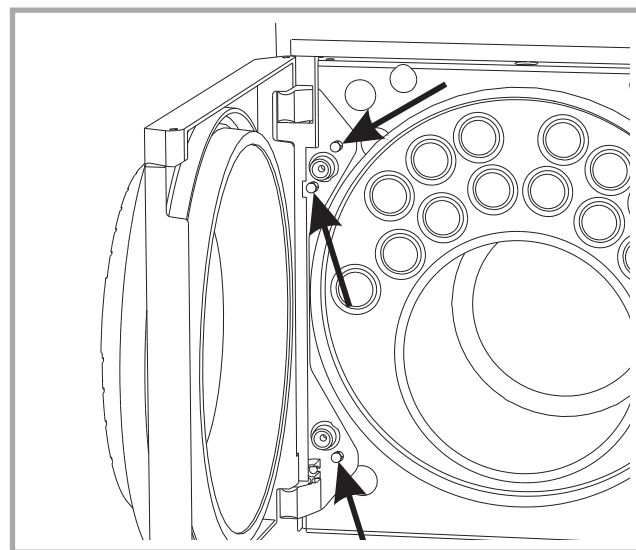


Figure 6 - Réglage de la porte de foyer

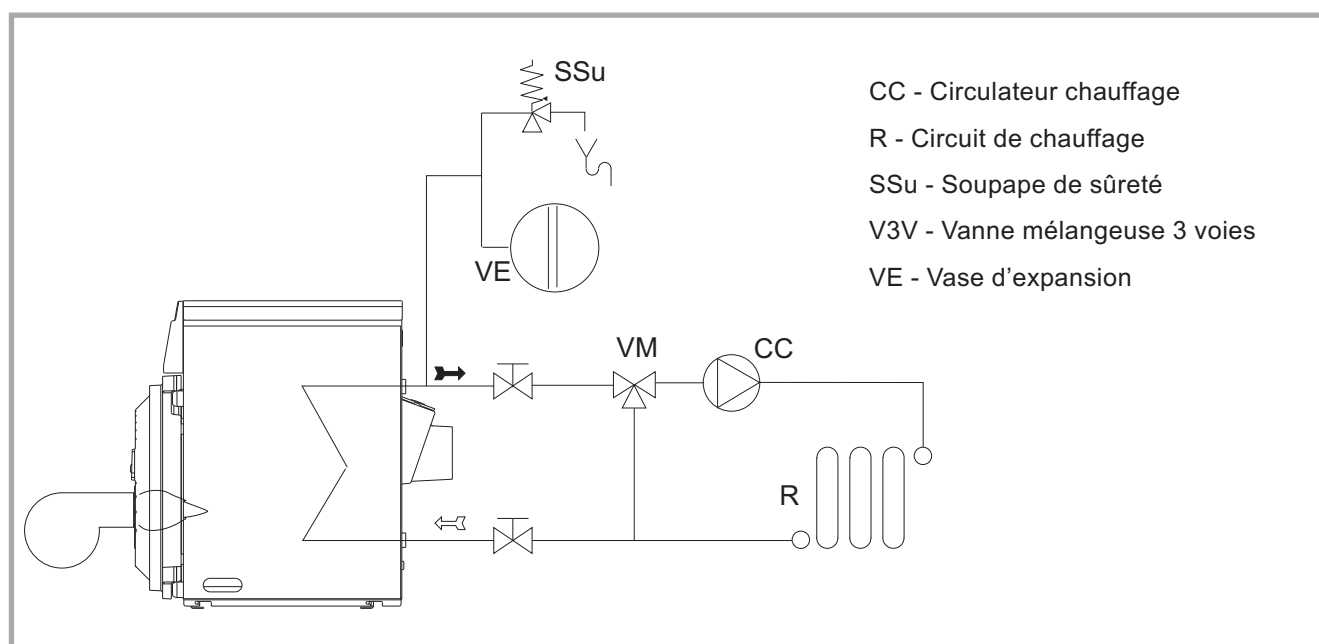


Figure 7 - Schéma hydraulique de principe

Éventuellement, isoler la chaudière du circuit hydraulique à l'aide de flexibles de 0,5 m afin de limiter le niveau sonore dû aux propagations vibratoires.

Raccordement de la chaudière au circuit de chauffage (circuit 1 ou circuit 2)

- Placer le circulateur chauffage sur le départ ou le retour de la chaudière.
Pour un fonctionnement correct et afin de limiter le niveau sonore, le circulateur doit être adapté à l'installation.
Éventuellement, isoler le circulateur du circuit hydraulique à l'aide de flexibles afin de limiter le niveau sonore dû aux propagations vibratoires.

- Installer un vase d'expansion fermé.
La capacité du vase d'expansion doit être adaptée aux dimensions de l'installation.
Installer une soupape de sûreté tarée à 3 bar.
Raccorder l'évacuation de la soupape de sûreté à l'égout.
Le vase d'expansion, ses accessoires et le tube d'expansion doivent être protégés contre le gel.
- Installer une sécurité contre le manque d'eau lorsque la chaudière est installée au point haut de l'installation (par exemple au grenier).

2.8 Montage du brûleur

Se référer à la notice fournie avec le brûleur.
Fixer le brûleur sur la plaque de foyer.
Passer le câble électrique et les flexibles d'alimentation fioul dans l'ouverture au bas des côtés.
Brancher le connecteur du brûleur.

2.9 Raccordement de l'alimentation en combustible

Se référer à la notice fournie avec le brûleur.
Gaz: Le raccordement de l'appareil sur le réseau de distribution gaz doit être réalisé conformément à la réglementation en vigueur.
Le diamètre de la tuyauterie sera calculé en fonction des débits et de la pression du réseau.
Placer un robinet d'arrêt gaz près de l'appareil.

2.9.1 Usage des nouveaux combustibles

Cette chaudière et son brûleur sont compatibles avec le nouveau fioul domestique contenant de l'EMAG (Ester Méthylique d'Acide Gras) et avec le gazole non routier (GONR) sous condition de respecter les règles concernant l'utilisation et le stockage de ce combustible.
Se référer au document n°1474 fourni avec l'appareil et au § 3.8, page 13).

2.10 Raccordements électriques

L'installation électrique doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Les raccordements électriques ne seront effectués que lorsque toutes les autres opérations de montage (fixation, assemblage, etc.) auront été réalisées.
L'équipement électrique de la chaudière doit être raccordé à une prise de terre.

Il est vivement conseillé d'équiper l'installation électrique d'une protection différentielle de 30 mA.
Prévoir une coupure bipolaire à l'extérieur de la chaudière.

Le commutateur placé sur le tableau de contrôle ne dispense pas de l'installation d'un interrupteur général réglementaire.

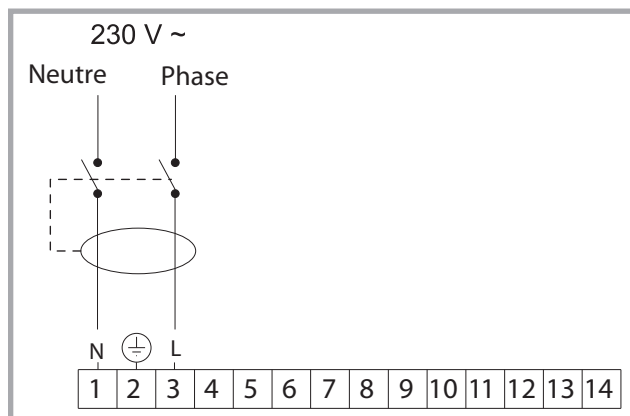


Figure 8 - Protection différentielle

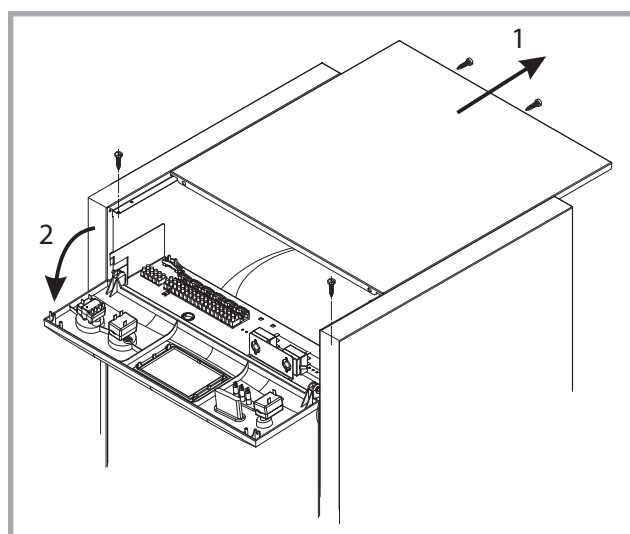


Figure 9 - Accès aux bornes de raccordement

Pour accéder aux bornes de raccordement :
Déposer le couvercle de la chaudière.
Basculer le tableau de contrôle.

Effectuer les raccordements suivant les schémas fig. 10 et 11.

Passer les câbles d'alimentation (chaudière et circulateur) dans les passe-fils à l'arrière de l'appareil.

Bornier brûleur (5 plots)

- Compteur horaire : Bornes 4 (B4), 1 (neutre) et 3 (terre).

Bornes de raccordement (18 plots)

Circuit 1

- Circulateur chauffage : Bornes 7, 8 et 9.
- Thermostat d'ambiance à action sur circulateur : Bornes 10 et 11, enlever préalablement le shunt (10-11).
- Thermostat d'ambiance à action sur brûleur : Bornes 12 et 13, enlever préalablement le shunt (12-13).

Circuit 2

- Circulateur chauffage : Bornes 14, 15 et 16.

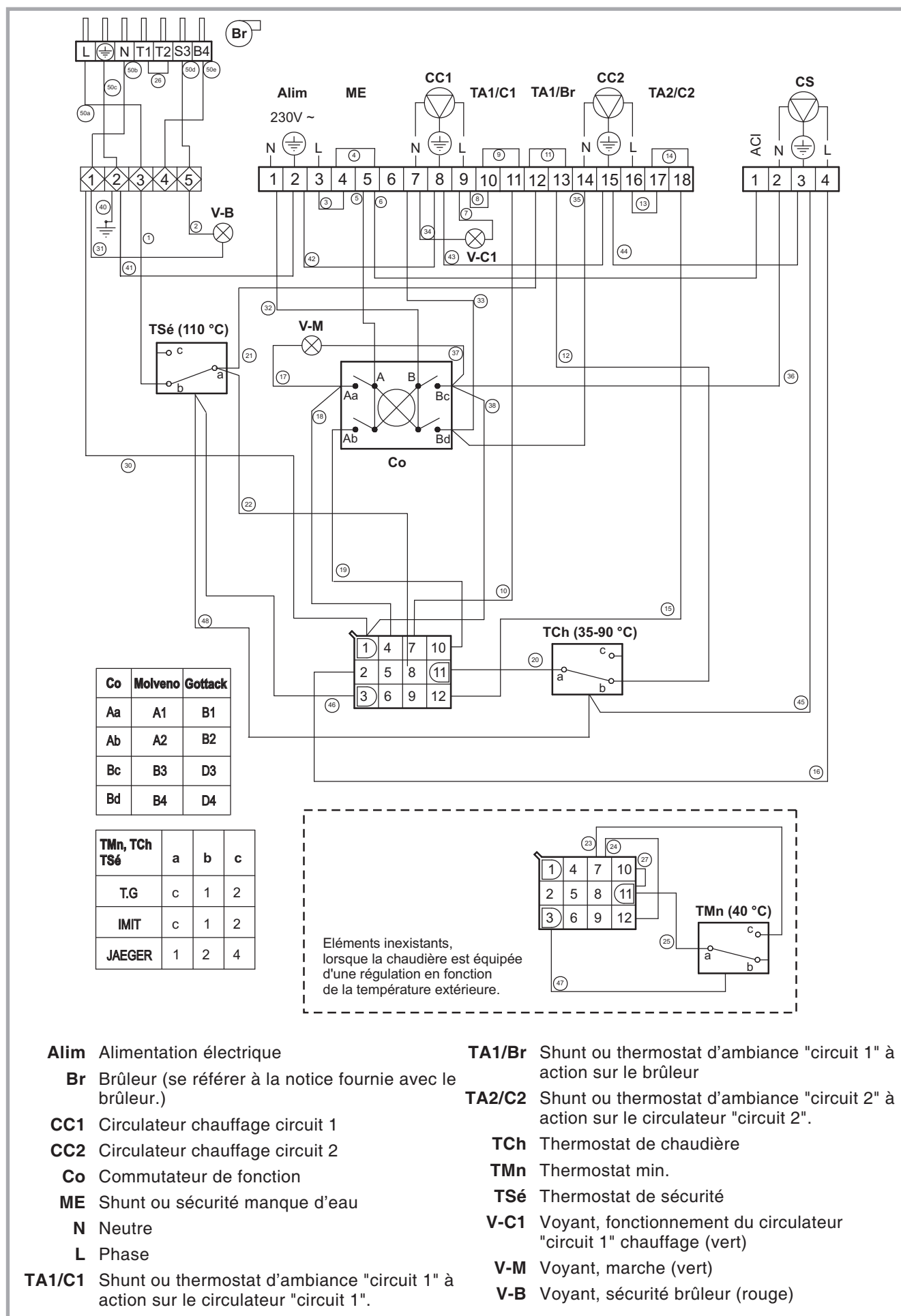


Figure 10 - Plan de câblage électrique

- Thermostat d'ambiance à action sur circulateur : Bornes 17 et 18 , enlever préalablement le shunt (17-18).
- Sécurité contre le manque d'eau : Bornes 4 et 5. Enlever préalablement le shunt (4-5).
- Câble d'alimentation : Bornes 1 (Bleu), 2 (Vert/jaune) et 3 (Rouge).

Dimensions de l'alimentation électrique

- Tension 230V ~ 50 HZ
- Terre < 30 ohms
- Phase à protéger par un fusible de 5 A.
- Utiliser un câble souple de 3 x 0,75 mm² minimum de type H05VV-F.
- Utiliser les serre-câbles afin d'éviter tout débranchement accidentel des fils conducteurs.

La longueur du fil de terre doit être plus longue entre sa borne et le serre câble que les 2 autres fils.

Le serre-câble peut être utilisé dans un sens ou dans l'autre suivant le nombre ou le diamètre des conducteurs.

Ne pas poser ensemble les lignes de sondes et la ligne du secteur afin d'éviter les interférences dues aux pointes de tension du secteur.

Ne pas faire cheminer les câbles électriques sur les tuyauteries.

Veiller à ce que tous les câbles électriques sont logés dans les espaces prévus à cet effet.

2.11 Vérifications et mise en service

- Effectuer le rinçage et le contrôle d'étanchéité de l'ensemble de l'installation.

- Procéder au remplissage de l'installation.

Important !

- Pendant le remplissage, ne pas faire fonctionner le circulateur, ouvrir tous les purgeurs de l'installation pour évacuer l'air contenu dans les canalisations.

- Fermer les purgeurs et ajouter de l'eau jusqu'à ce que la pression du circuit hydraulique atteigne 1,5 à 2 bar.

- Purger le corps de chauffe.

- Procéder aux vérifications d'usage du brûleur et de son circuit d'alimentation en énergie.

- Contrôler que le calibrage du gicleur du brûleur ainsi que le réglage de la tête de combustion correspondent bien à la puissance désirée de l'appareil (voir la notice brûleur).

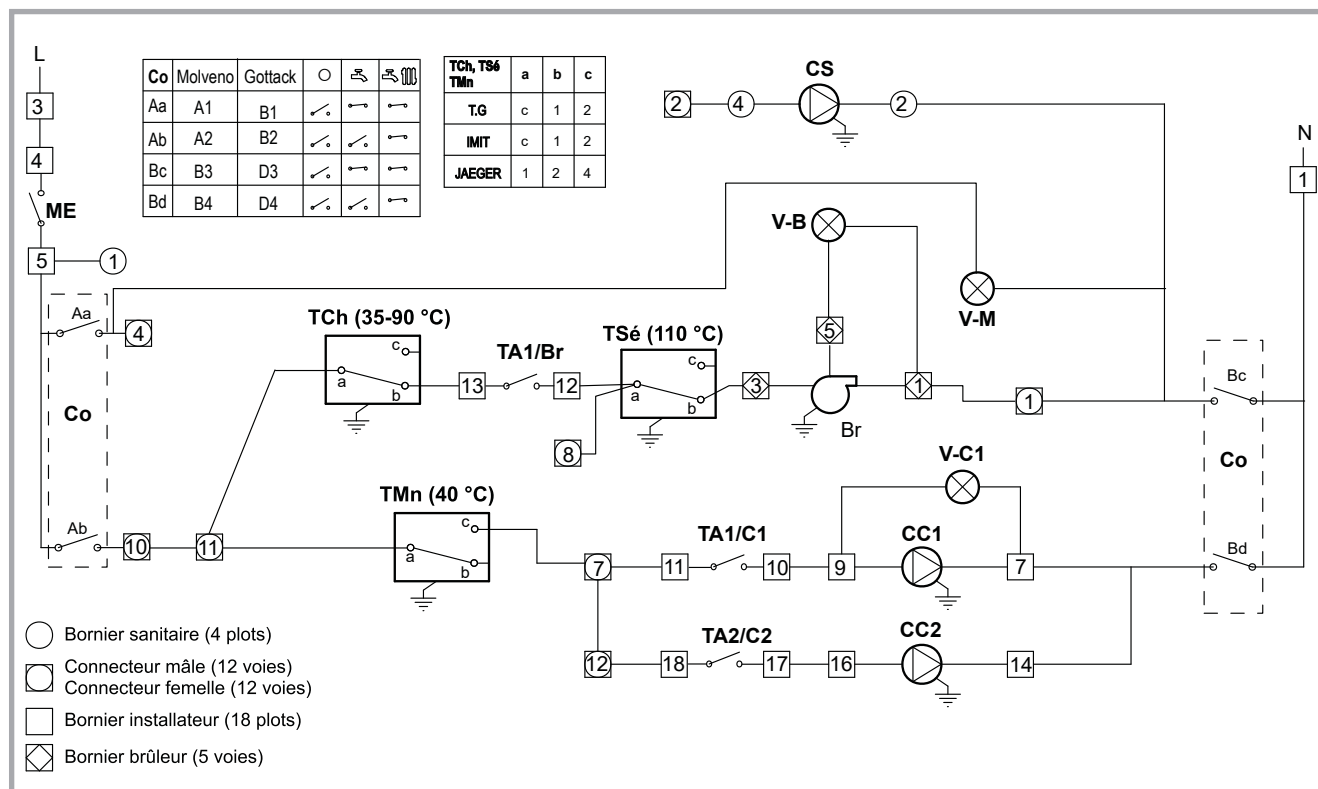
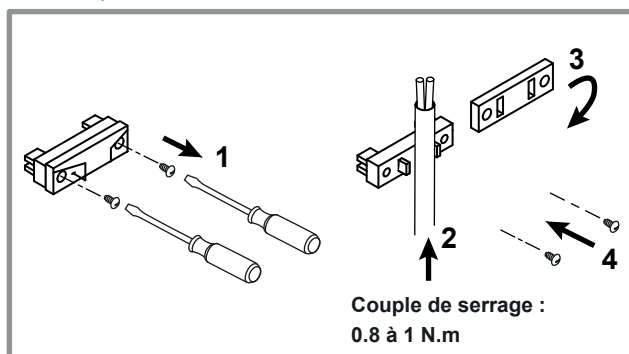
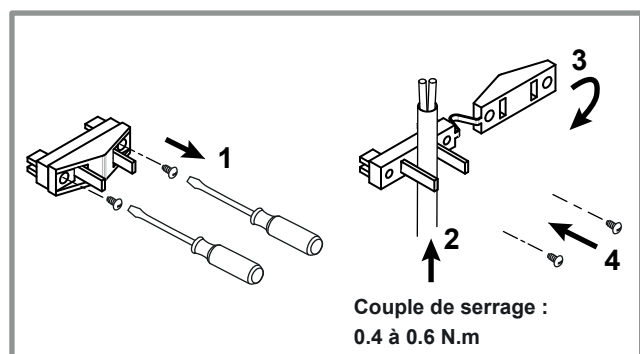


Figure 11 - Schéma électrique de principe

- Vérifier la bonne mise en place des turbulateurs.
- Vérifier le bon serrage des connexions électriques sur les bornes de raccordement.
- Brancher l'appareil sur le réseau et procéder à la mise en route (voir les instructions pour l'utilisateur).

2.12 Mise au point du brûleur

Se référer à la notice fournie avec le brûleur.

2.13 Entretien de l'installation

Avant toute intervention, s'assurer que l'alimentation électrique générale et la vanne d'alimentation en combustible sont coupées.

2.13.1 Entretien de l'échangeur thermique

L'entretien de la chaudière doit être effectué régulièrement afin de maintenir son rendement élevé. Suivant les conditions de fonctionnement, l'opération d'entretien sera effectuée une ou deux fois par an.

- Couper l'alimentation électrique de l'appareil.
- Ouvrir la porte de foyer.
- Déposer les turbulateurs et les nettoyer.
- Nettoyer l'échangeur à l'aide d'une raclette et d'un écouvillon en nylon Ø 50 mm.
- Enlever les résidus de nettoyage par la trappe de ramonage.
- Ne pas utiliser de matériau abrasif ni de brosse métallique sur la protection de porte en céramique.
- Remplacer correctement tous les turbulateurs.
- Refermer la trappe de ramonage et la porte de foyer en vérifiant leur étanchéité.
- Serrer modérément les vis de fermeture de la porte.

2.13.2 Entretien du brûleur

L'entretien régulier du brûleur (cellule, gicleur, tête de combustion, électrode, filtre de pompe) doit être effectué par un spécialiste 1 à 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations d'entretien sont détaillées dans la notice technique du brûleur.

Avant toute intervention, s'assurer que l'alimentation électrique générale et la vanne d'alimentation en combustible sont coupées.

Après la remise en place, un contrôle de fonctionnement du brûleur doit être réalisé afin de s'assurer que les réglages n'ont pas été modifiés et qu'ils correspondent à la puissance désirée de la chaudière.

2.13.3 Entretien de la cheminée

La cheminée doit être vérifiée et nettoyée par un spécialiste au moins une fois par an.

2.13.4 Entretien des appareils de sécurité

Chaque année,

- Vérifier le bon fonctionnement du système d'expansion.
- Contrôler la pression du vase et le tarage de la soupape de sûreté.

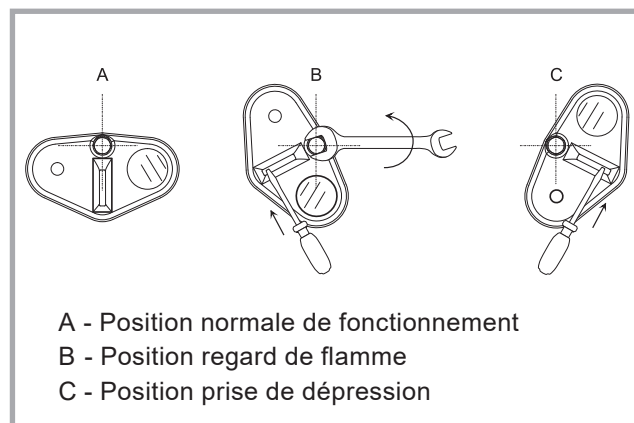


Figure 12 - Clapet (modèle 60 kW)

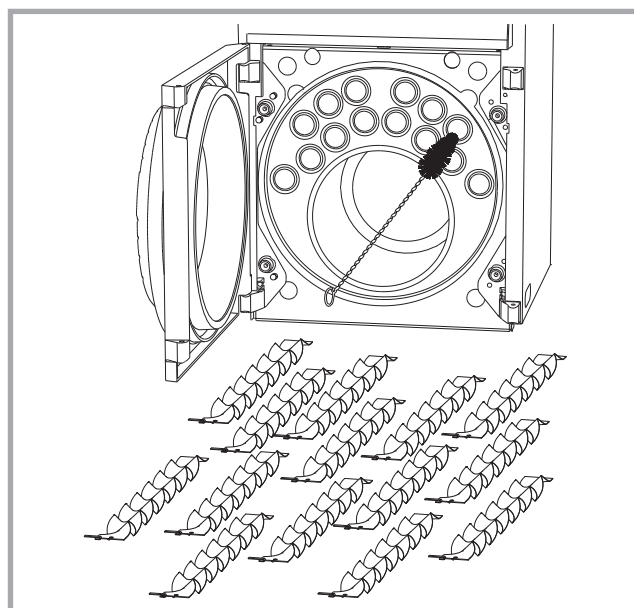


Figure 13 - Accès aux carnaux de l'échangeur

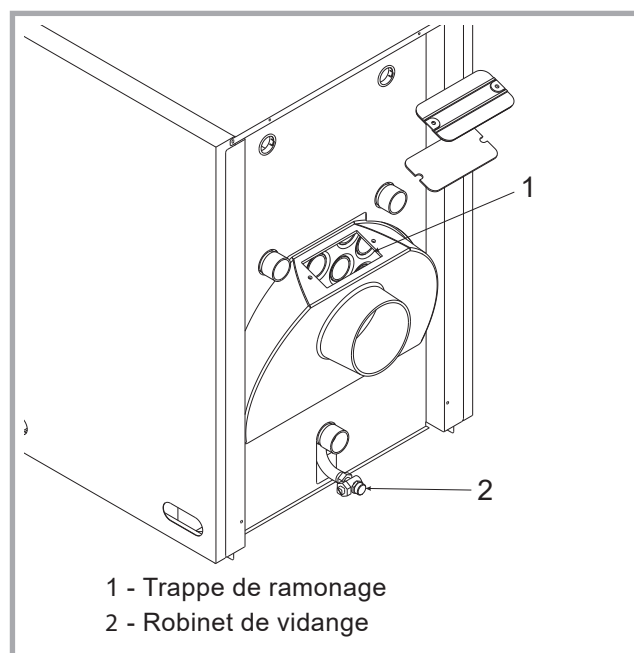


Figure 14 - Arrière de la chaudière

3 Instructions pour l'utilisateur

3.1 Première mise en service

L'installation et la première mise en service de la chaudière doivent être faites par un installateur chauffagiste qui vous donnera toutes les instructions pour la mise en route et la conduite de la chaudière.

L'équipement électrique de la chaudière doit être raccordé à une prise de terre.

Combustible : Votre chaudière a été équipée, soit d'un brûleur fonctionnant au fioul domestique (mazout de chauffage), soit d'un brûleur fonctionnant au gaz.

Le combustible doit être exempt d'impuretés et d'eau.

3.2 Mise en route de la chaudière

- S'assurer que l'installation est bien remplie d'eau et correctement purgée et que la pression au manomètre est suffisante, entre (1,5 et 2) bar.
- Ouvrir le robinet d'alimentation en combustible.
- Brancher électriquement.
- Positionner le sélecteur sur "radiateur et robinet".
Pour chauffage et eau chaude sanitaire.
- Positionner le sélecteur sur "robinet".
Pour eau chaude sanitaire seule (si l'installation est équipée d'un ballon sanitaire).
- Régler le thermostat de chaudière pour obtenir la température désirée de la chaudière,
temps doux : 40 à 60 °C,
temps froid : 60 à 70 °C,
temps très froid : 70 à 85 °C.

Si l'installation est équipée d'un thermostat d'ambiance, régler celui-ci sur la température ambiante souhaitée.

Si la chaudière est équipée d'une régulation, se référer au mode d'emploi de cette régulation.

Si la chaudière ne démarre pas

- S'assurer que le thermostat d'ambiance, quand il existe, est bien en demande.
- S'assurer que le thermostat de chaudière est en demande.
- S'assurer que la sécurité de surchauffe n'est pas déclenchée (voir ci-après § Sécurité chaudière).
- S'assurer que le brûleur n'est pas en sécurité (voir ci-après § Sécurité brûleur).

3.3 Conduite de l'installation

Se référer aux instructions de votre installateur chauffagiste.

Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (entre 1,5 et 2 bar).

Fonctionnement hiver

- Positionner le sélecteur sur "radiateur et robinet".
- Régler le thermostat de chaudière pour obtenir la température désirée de la chaudière.
- Si l'installation est équipée d'une vanne mélangeuse : régler la vanne mélangeuse pour obtenir la température désirée du circuit de chauffage.

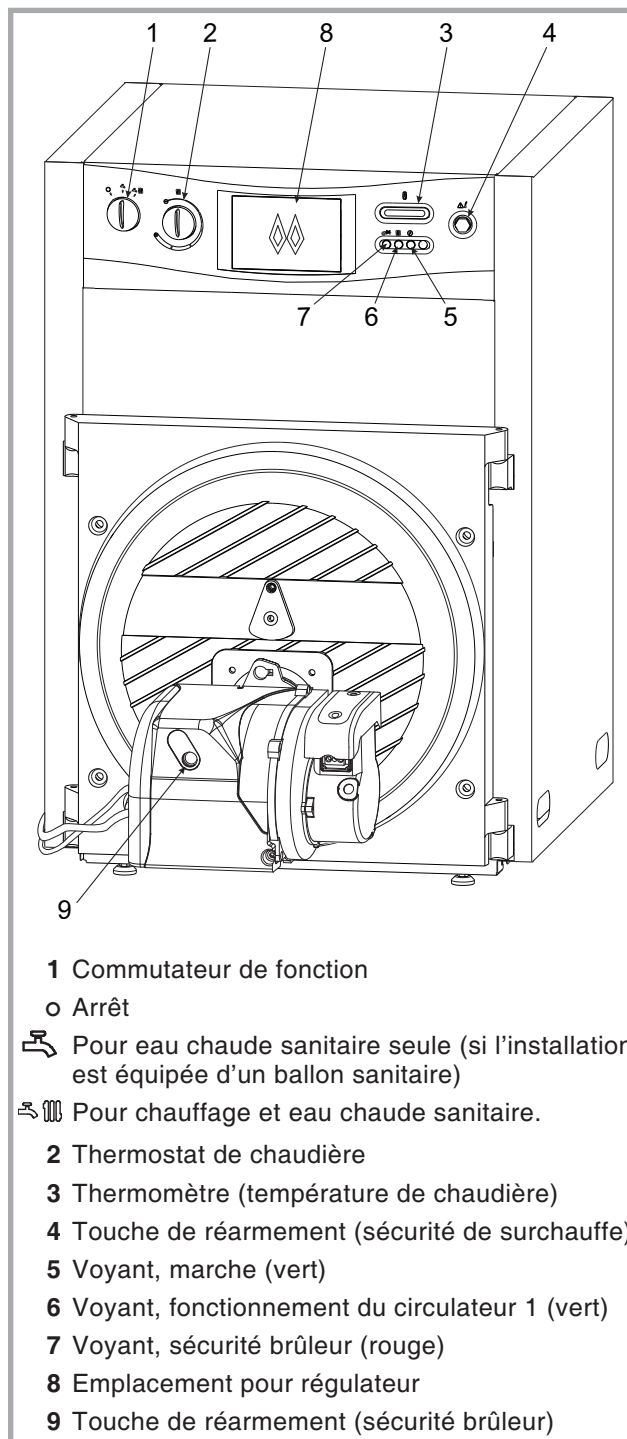


Figure 15 - Organes de commande et de contrôle

- Régler le thermostat d'ambiance éventuel sur la température ambiante souhaitée.

Fonctionnement été (sanitaire seul)

Si l'installation est équipée d'un ballon sanitaire,

- Positionner le sélecteur sur "robinet".
- Si l'installation est équipée d'une vanne mélangeuse : régler la manette de la vanne mélangeuse sur 0 pour éviter la circulation dans le circuit de chauffage.

Si la chaudière est équipée d'une régulation, se référer au mode d'emploi de cette régulation.

3.4 Sécurité chaudière

Lorsque la température dans le corps de chauffe dépasse 110 °C, la chaudière est stoppée par son dispositif de sécurité de surchauffe.

Dévisser le bouton fig. 17 et réarmer lorsque la température de l'eau sera redevenue normale. Si l'incident devait se reproduire, prévenir le technicien chauffagiste.

3.5 Sécurité brûleur

Lorsque le voyant-poussoir situé sur le brûleur est allumé, le brûleur reste bloqué par son dispositif de sécurité. Appuyer sur le voyant- poussoir (fig. 18) pour réarmer le brûleur.

Si l'incident se reproduit, vérifier :

- que la vanne d'alimentation fioul est ouverte
- le niveau de fioul dans la citerne ; s'il est normal, nettoyer le filtre d'alimentation.

Si le brûleur ne se met toujours pas en route après réarmement, prévenir le technicien chauffagiste.

3.6 Arrêt de la chaudière et du brûleur

En cas d'arrêt de courte durée, mettre le commutateur de fonction en position "O".

En cas d'arrêt prolongé, déclencher l'interrupteur général de la chaufferie et couper l'alimentation en combustible.

Lorsqu'il y a un risque de gel, vidanger la chaudière et l'installation.

3.7 Vidange de la chaudière

Pour vidanger complètement la chaudière et l'installation hydraulique :

Ouvrir le robinet de vidange de la chaudière.

Ouvrir les purgeurs placés au point le plus haut de l'installation.

3.8 Règles d'utilisation et de stockage du fioul domestique contenant de l'EMAG (Ester Méthylque d'Acide Gras) ou du Gazole Non Routier (GONR)

Combustible

N'utiliser que du combustible de qualité supérieure afin de garantir la stabilité dans le temps.

Stockage et circuit de distribution du combustible

Avant de procéder au remplissage de la cuve, il est important de :

- S'assurer que le circuit de distribution du combustible est conforme, que les filtres sont nettoyés.
- S'assurer d'un nettoyage préalable des cuves qui ont pu antérieurement contenir du fioul domestique,
- Faire vérifier l'absence d'eau dans le circuit, l'étanchéité de la cuve sera nécessaire si celle-ci n'a bénéficié d'aucun nettoyage depuis au moins 5 ans.
- France : pour le Gazole Non Routier, il est recommandé de limiter la période de stockage du produit à 6 mois. Par conséquent, en cas de remplacement de cuve, il est conseillé de réduire la capacité initiale de stockage.

3.9 Contrôles réguliers

Aucun dégagement de fumée de la chaudière et du conduit d'évacuation ne doit apparaître dans le local chaudière lors du fonctionnement du brûleur.

La consommation de fioul et l'état de la citerne doivent être surveillés afin de pouvoir détecter immédiatement une fuite éventuelle.

Tous les trois mois, nettoyer le filtre placé sur l'alimentation en fioul du brûleur.

En cas d'incident anormal, couper l'alimentation électrique générale ainsi que la vanne d'alimentation en fioul et faire appel à votre technicien chauffagiste.

	Hiver très froid	Hiver froid	Hiver doux	Eté	Arrêt
	70 à 85 °C	60 à 70 °C	50 à 60 °C	-	-
	7 à 10	5 à 8	4 à 7	0	-

Figure 16 - Conduite de l'installation

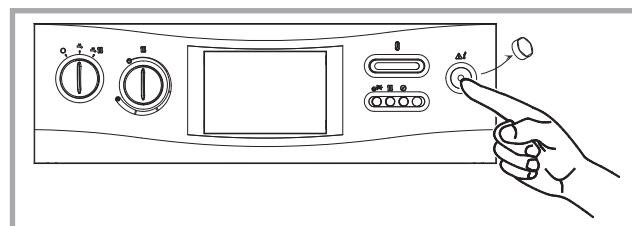


Figure 17 - Touche de réarmement (sécurité de surchauffe)

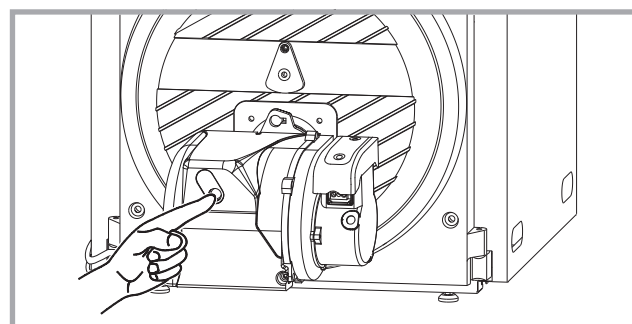


Figure 18 - Touche de réarmement (sécurité du brûleur)

3.10 Entretien

Les opérations d'entretien doivent être effectuées régulièrement afin d'assurer le fonctionnement en toute sécurité de l'appareil.

La chaudière et le brûleur doivent être nettoyés et contrôlés 1 ou 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations doivent être effectuées par un spécialiste qui contrôlera aussi les dispositifs de sécurité de la chaudière et de l'installation.

La cheminée doit être vérifiée et nettoyée par un spécialiste au moins une fois par an.

Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide.

Ne pas utiliser de nettoyeurs abrasifs.

3.11 Certificat de conformité

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 2 août 1977 modifié).

L'entreprise qui établit le certificat de conformité est une entreprise :

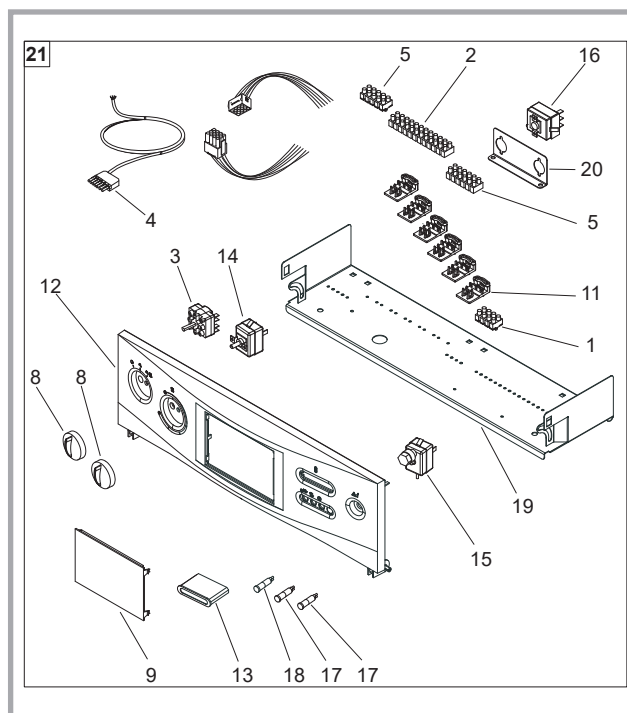
- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Qualigaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et réglementaires.

4 Pièces détachées

Pour toute commande de pièces détachées, indiquer : le type et le code de l'appareil, la désignation et le code de la pièce.

La plaque signalétique de l'appareil se trouve sur l'habillage arrière, à l'intérieur de la chaudière.

N°	Code	Désignation	Type	Qté
1	106322	Bornes	4x1.	01
2	106323	Bornes	5x1.	01
3	110706	Commutateur		01
4	110765	Connecteur mâle	7x1.	01
5	110770	Bornes	12x1	1,5
8	149883	Manette		02
9	154220	Obturateur		01
11	174208	Support bornes		06
12	177120	Tableau nu		01
13	178617	Thermomètre		01
14	178924	Thermostat	35-90°C	01
15	178925	Thermostat de sécurité	110°C	01
16	178926	Thermostat	0-90°C.	01
17	191032	Voyant.		02
18	191033	Voyant.		01
19	241701	Support		01
20	241702	Support		01
21	977034	Tableau de contrôle		01



A = Ambiance BTX 4145, code 026 596

B = Ambiance BTX 4160, code 026 597

Figure 19 - Vue éclatée (tableau de contrôle)

N°	Code	Désignation	Type	A.	B	Qté
22	166003	Ressort	11x15.	A.		01
23	166040	Ressort.		A.	B.	01
30	181611	Tresse de céramique	Ø 20	A.	B	3,09 m
31	188730	Verre vitrocéramique	Ø40x4		B.	01
32	101039	Axe		A.		01
33	189118	Vis en laiton	d. 10	A.		01
35	207309	Habillage arrière.		A.	B.	01
36	207893	AB Côté		A.		02
36	207894	AB Côté			B.	02
39	222715	Turbulateur		A.		14
39	222717	Turbulateur			B.	14
39	222717	Turbulateur				16
40	252656	AB Couvercle			B.	01
40	252675	AB Couvercle		A.		01
41	305981	Trappe de ramonage		A.	B.	01
42	988906	Porte avec isolant		A.	B.	01
43	314011	Gond		A.	B.	02
44	317704	Boîte à fumées		A.	B.	01
45	320629	Regard de flamme		A.		01
46	900945	Axe de porte		A.	B.	02
47	910926	Corps de chauffe.	AV.	A.		01
47	910927	Corps de chauffe.	AV		B.	01
47	910928	Corps de chauffe.	AV.			01
48	141018	Isolant			B.	01
50	119607	Doigt de gant		A.	B.	01
51	167700	Robinet de vidange		A.	B.	01
52	189846	Vis creuse	M8x60	A.	B.	02
53	937108	Clapet avec isolant			B.	01
60	100629	Ressort attache		A.	B.	03
61	141015	Isolant de porte		A.	B.	01
62	142304	Joint	40x30x2		B.	01
63	159202	Profilé		A.	B	0,25 m
64	157312	Passe-fil		A.	B.	02
65	122202	Écrou à ailettes	M6	A.	B.	02
66	142340	Joint de trappe		A.	B.	01
67	160706	Pied réglable		A.	B.	04
68	937274	Façade		A.	B.	01

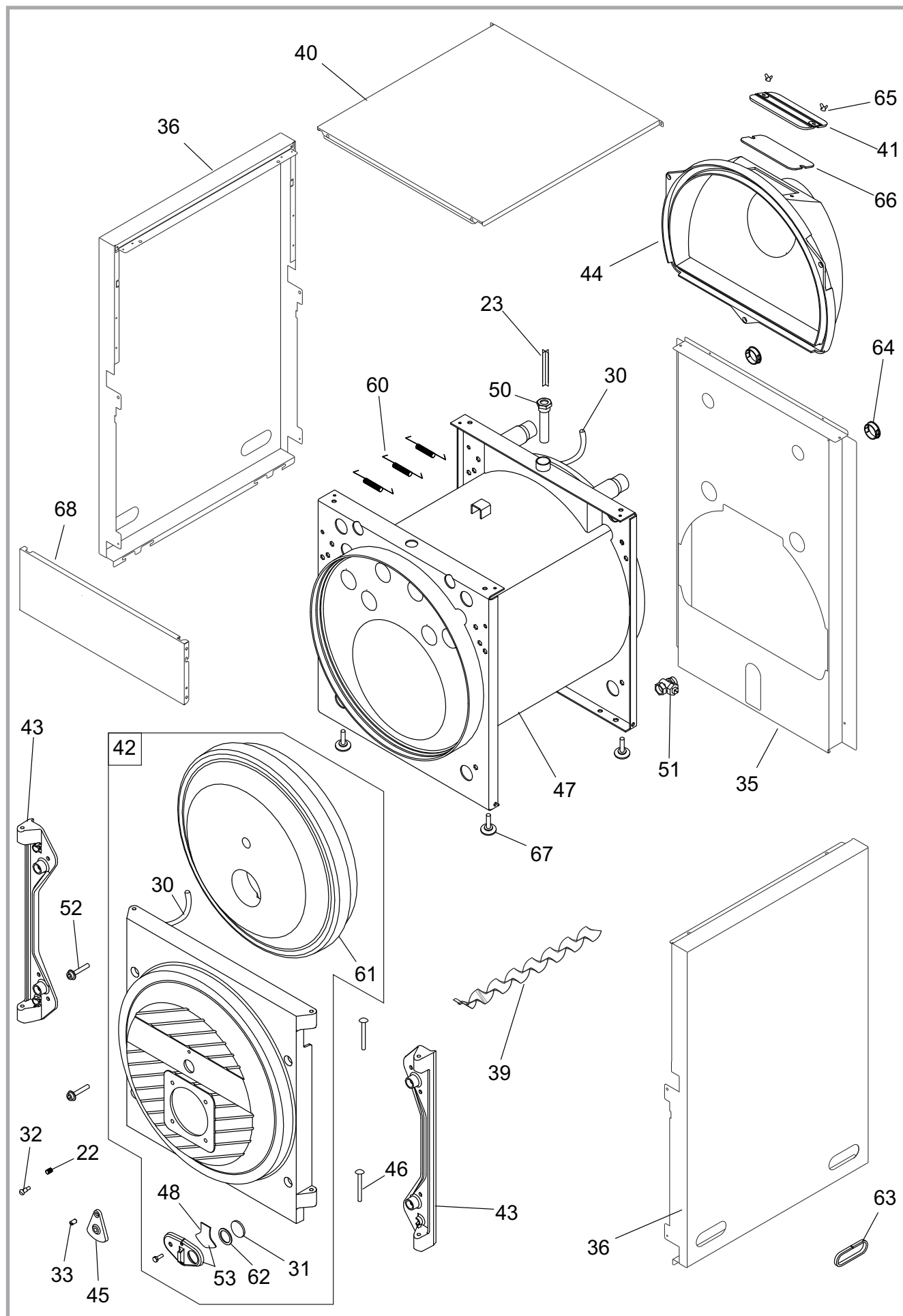


Figure 20 - Vue éclatée (chaudière)

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par ATLANTIC.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température, Poêle à Granulés, Cuisinière et Chaudière bûche), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

** Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.*

Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, à l'installation et à la mise en service de l'appareil par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'à l'utilisation et aux entretiens annuels réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.

Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).

Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.

